

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 23 juin 2021

Communication n° 26/06.2021

Objet: Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du rapport annuel 2020, nous sommes en mesure de vous transmettre quelques informations sur la CIP.

La crise sanitaire aura marqué l'année 2020 et provoqué une correction des marchés d'une extrême ampleur. Les mesures monétaires et budgétaires prises par les gouvernements ont permis une reprise tout aussi impressionnante des actifs à la fin de l'année. Cet exercice montre l'instabilité avec laquelle le Conseil d'administration doit composer.

A fin 2020, la performance nette des placements de la CIP est de + 5,0% (+13,4 en 2019 et -2,5% en 2018). Cette performance conduit à une hausse du degré de couverture, passant de 72,6% au 31 décembre 2019 à 74,8% à fin 2020. Ce dernier reste donc supérieur au minimum de 66,7% fixé par le chemin de recapitalisation adopté.

D'autres part, grâce à ce résultat, la réserve de fluctuation de valeur (RFV) passe ainsi de 48,0% au 31 décembre 2019 à 62,4% de son objectif à fin 2020.

Compte tenu des résultats financiers et estimations disponibles à fin novembre, le Conseil a considéré que les critères d'application du mécanisme de réduction du taux de cotisation étaient une nouvelle fois remplis et a décidé qu'une part de la cotisation des assurés à hauteur de 1% pourra être prise en charge par la Caisse pour l'année 2021. A fin 2021, le Conseil d'administration étudiera à nouveau ces critères et décidera si une réduction sera appliquée ou non en 2022.

Le règlement de prévoyance de la CIP a été modifié au 1^{er} janvier 2021 pour tenir compte de révisions législatives fédérales. Les principales nouveautés concernent le maintien de l'affiliation, possible en cas de licenciement dès 57 ans, et la modification du délai pour pouvoir rembourser le versement anticipé obtenu pour financer l'acquisition de son logement principal.

En termes d'effectifs, la CIP compte 304 employeurs affiliés, 14'419 assurés actifs (augmentation nette de 341 assurés) et 7'179 rentiers (augmentation nette de 226 pensionnés).

Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés a tendance à diminuer ces 10 dernières années (2,16 en 2011 et 2,01 en 2020).

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/AG - 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini au 079 446.34.35 ou à M^{me} Carine Tinguely au 079 354 15 83